

Préparer mon dossier de financement

Cochez chaque case au fur et à mesure. Notre conseil : contactez-nous au moins 2 mois avant la session.

1. Pour tous les candidats

- ☐ J'ai pris rendez-vous pour mon entretien financement (30 min, gratuit).
- ☐ J'ai reçu mon attestation d'entretien.
- ☐ J'ai reçu le devis et le programme de la formation.
- ☐ J'ai noté le numéro de déclaration d'activité et le certificat Qualiopi de Per Se Nota.
- ☐ J'ai noté la date limite de dépôt de mon dispositif (voir ci-dessous).

2. Demandeur d'emploi : AIF France Travail

- ☐ Je préviens mon conseiller France Travail de mon projet.
- ☐ Per Se Nota dépose le devis sur KAIROS ; je le valide dans mon espace personnel.
- ☐ Je rédige une lettre qui relie la formation à mon projet professionnel.
- ☐ J'attends l'accord écrit avant le premier jour de formation.

Délai conseillé : 6 semaines avant le début. Minimum : 15 jours.

3. Salarié : employeur et OPCO

- ☐ J'en parle à mon responsable ou au service RH.
- ☐ Je transmets le devis et le programme à mon employeur.
- ☐ Mon employeur dépose la demande auprès de son OPCO.
- ☐ Mon employeur signe la convention de formation avec Per Se Nota.

Délai conseillé : 2 mois. Chaque OPCO fixe ses propres règles.

4. Indépendant, libéral, micro-entrepreneur : FIF PL

- ☐ Je vérifie que le FIF PL figure sur mon attestation de contribution URSSAF.
- ☐ Je dépose ma demande en ligne avant le début (au plus tard 10 jours calendaires après le 1er jour).
- ☐ Je joins le devis, le programme et un RIB.
- ☐ Après la formation, j'envoie la facture acquittée et l'attestation de présence.

Commerçant : AGEFICE. Artisan : FAFCEA. Micro-entrepreneur sans chiffre d'affaires depuis 12 mois : non éligible.

5. Intermittent du spectacle : Afdas

- ☐ Je crée mon compte sur le portail MyA (l'ouverture prend plusieurs jours).
- ☐ Je vérifie que mon délai de carence est écoulé.
- ☐ Je dépose ma demande avec le devis et le programme, au plus tard 4 semaines avant le début.
- ☐ J'attends l'accord avant le premier jour de formation.

Délai conseillé : 2 mois.

6. En situation de handicap : Agefiph en complément

- ☐ Je contacte mon conseiller Cap emploi ou France Travail, qui monte le dossier Agefiph.
- ☐ J'échange avec la référente handicap de Per Se Nota sur les adaptations utiles (contact@persenota.com).
- ☐ Je prévois 2 à 4 semaines de réponse après dépôt d'un dossier complet.

Délai conseillé : 2 mois.

7. Particulier : paiement échelonné sans frais

- ☐ Je signe mon contrat de formation professionnelle.
- ☐ Je respecte les 10 jours de rétractation : aucun paiement pendant ce délai.
- ☐ Je verse l'acompte (30 % maximum), puis le solde en mensualités par virement.
- ☐ Je règle mon adhésion annuelle (30 €) sur HelloAsso.

Délai conseillé : 3 à 4 semaines avant le début.

8. Dernière étape

- ☐ J'ai transmis l'accord de prise en charge à Per Se Nota.
- ☐ La convention (ou le contrat) est signée : mon inscription est confirmée.